

N° 3
21 JANV.
1999

Page 105
à 148

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

POSTES DANS
LES CENTRES D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHE
À L'ÉTRANGER

Postes à l'étranger (pages I à XXIV)

■ *Postes à pourvoir en 1999 dans les centres d'études et de recherche à l'étranger.*

Avis du 13-1-1999 (NOR : MENC9900031V)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 109 Conseils et comités ministériels (RLR : 122-0)
Observatoire des métiers.
A. du 22-12-1998. JO du 6-1-1999 (NOR : MENA9803060A)
- 109 Relations avec les associations (RLR : 160-3)
Agrément d'association éducative complémentaire de
l'enseignement public.
A. du 13-1-1999 (NOR : MENG9900033A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 110 École des cadres, du commerce et des affaires
économiques (RLR : 443-1)
Changement de dénomination et modification du règlement
pédagogique.
A. du 28-12-1998. JO du 7-1-1999 (NOR : MENS9803391A)
- 111 École supérieure de commerce de Tours (RLR : 443-1)
Changement de dénomination et approbation du règlement
pédagogique.
A. du 28-12-1998. JO du 7-1-1999 (NOR : MENS9803392A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 113 Baccalauréat (RLR : 544-0a ; 544-1a)
Académies où peuvent être subies certaines épreuves de langues
étrangères aux baccalauréats général et technologique - session 1999.
A. du 24-12-1998. JO du 6-1-1999 (NOR : MENE9803270A)
- 114 Concours général des métiers (RLR : 546-3)
Baccalauréats professionnels concernés.
A. du 24-12-1998. JO du 6-1-1999 (NOR : MENE9803321A)
- 114 Concours général des métiers (RLR : 546-3)
Mise en œuvre de la session 1999.
N.S n° 99-006 du 13-1-1999 (NOR : MENE9900028N)

PERSONNELS

- 118 Examen professionnel (RLR : 627-2b)
Accès au grade d'infirmier(e) en chef des services médicaux des administrations de l'État au MEN - session 1999.
A. du 13-1-1999 (NOR : MENA9900029A)
- 119 Examen professionnel (RLR : 624-1)
Accès au corps des techniciens de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN - session 1999.
A. du 13-1-1999 (NOR : MENA9900054A)
- 119 Concours et examens professionnels (RLR : 624-4)
Accès au corps des techniciens de l'éducation nationale.
A. du 23-12-1998. JO du 3-1-1999 (NOR : MENA9803081A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 120 Nominations
Composition de l'Observatoire des métiers.
A. du 22-12-1998 (NOR : MENA9803061A)
- 120 Nominations
Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.
A. du 31-12-1998. JO du 5-1-1999 (NOR : MEND9803341A)
- 122 Nomination
Président de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.
A. du 31-12-1998. JO du 5-1-1999 (NOR : MEND9803342A)
- 122 Nominations
CAPN commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles.
A. du 13-1-1999 (NOR : MENP9900016A)
- 123 Nominations
CAP de l'administration centrale du MEN.
A. du 13-1-1999 (NOR : MEND9900002A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 125 Vacance de poste
Secrétaire général de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
Avis du 13-1-1999 (NOR : MENA9900030V)

- 126 Vacance de poste
SGASU à l'académie de Limoges.
Avis du 13-1-1999 (NOR : MENA9900006V)
- 126 Vacance de poste
CASU en Guyane.
Avis du 13-1-1999 (NOR : MENA9900005V)
- 127 Vacances de postes
Postes d'assistants techniques relevant du ministère des affaires
étrangères.
Avis du 13-1-1999 (NOR : MENC9900012V)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 480 F
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITE	METROPOLE DOM-TOM	ETRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		480 F	791 F	657 F	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de l'agent comptable
du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre
de l'agent comptable du CNDP -
CCP Paris, code établissement 30041.
Code guichet 00001.
N° de compte 09 137 23H 020,
clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris -
Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Araniás - Rédacteur
en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction :
Marline Marquet - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Bruno Lefebvre,
Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications,
110, rue de Grenelle. 75357 Paris cedex 07, Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET
ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.
● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

ORGANISATION GÉNÉRALE

CONSEILS ET COMITÉS
MINISTÉRIELS

NOR : MENA9803060A
RLR : 122-0

ARRÊTÉ DU 22-12-1998
JO DU 6-1-1999

MEN
DPATE

Observatoire des métiers

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod.

Article 1 - Il est créé un Observatoire des métiers chargé de veiller en permanence à la pertinence et à l'actualisation du référentiel d'emplois et de qualifications correspondant aux besoins des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics scientifiques et technologiques en ingénieurs et en personnels techniques et administratifs.

Article 2 - L'Observatoire des métiers dispose d'un conseil dont le président et les membres, au nombre de vingt-deux, sont désignés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le mandat du président et des membres du conseil a une durée de trois ans, renouvelable.

Article 3 - Dans le cadre des attributions fixées à l'article 1er ci-dessus, le conseil de l'Observatoire des métiers diligente, avec l'aide d'experts des diverses branches d'activités professionnelles, l'ensemble des études et analyses de nature à permettre une mise à jour périodique

des types d'emplois et de qualifications nécessaires, à moyen terme, au fonctionnement des établissements concernés.

Il propose à l'autorité de tutelle toute modification qui lui apparaît indispensable dans ce domaine.

Article 4 - Le conseil de l'Observatoire des métiers se dote d'un règlement intérieur qui précise notamment la périodicité de ses réunions, les conditions de leur convocation et les modalités de fixation de leur ordre du jour.

Article 5 - Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche assure à l'Observatoire des métiers les moyens de son fonctionnement.

Article 6 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et le directeur de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1998

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

RELATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS

NOR : MENG9900033A
RLR : 160-3

ARRÊTÉ DU 13-1-1999

MEN
DAJ A3

Agrement d'association éducative complémentaire de l'enseignement public

Vu D. n° 92-1200 du 6-11-1992 not. art. 1 à 5 ;

A. du 31-10-1996

Article 1 - L'agrément accordé par arrêté du 31 octobre 1996 à la Ligue des Droits de l'Homme pour sa contribution au développement de la

recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducatives, est étendu à ses structures locales.

Article 2 - La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait à Paris, le 13 janvier 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des affaires juridiques
Martine DENIS-LINTON

N.B. : La liste des structures locales de cette association pourra être consultée à la direction des affaires juridiques, bureau des affaires générales, secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation.

E NSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

ÉCOLE DES CADRES, DU COMMERCE
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

NOR : MENS9803391A
RLR : 443-1

ARRÊTÉ DU 28-12-1998
JO DU 7-1-1999

MEN
DES A12

Change ment de dénomination et modification du règlement pédagogique

Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956 not. art. 170 ; A. du 15-2-1921 ; A. du 13-3-1986 mod. ; A. du 18-3-1997 ; Avis du CNESER du 16-11-1998

Article 1 - L'école des cadres, du commerce et des affaires économiques prend le nom d'école des dirigeants et créateurs d'entreprises. Le diplôme délivré aux étudiants diplômés à compter de 2000 prend le nom de "diplôme de l'école des dirigeants et créateurs d'entreprise".

Article 2 - L'arrêté du 18 mars 1997 susvisé portant approbation du règlement pédagogique de l'école des cadres, du commerce et des affaires économiques est modifié conformément aux

dispositions jointes au présent arrêté (1). Ces dispositions sont applicables à compter de l'année universitaire 1998-1999.

Article 3 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1998

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

(1) Le règlement pédagogique peut être consulté auprès de l'école des dirigeants et créateurs d'entreprise, sise 70, galerie des Damiens, La Défense 1, patio n° 3, 92916 Paris-La Défense cedex

Changement de dénomination et approbation du règlement pédagogique

Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956 not. art. 170 ; D. n° 91-785 du 13-8-1991 ; A. du 15-2-1921 ; A. du 13-8-1991 mod. ; Avis du CNESER du 16-11-1998

Article 1 - L'école supérieure de commerce de Tours prend le nom d'école supérieure de commerce et de management de Tours.

Article 2 - L'arrêté du 13 août 1991 modifié susvisé est remplacé par le présent arrêté portant approbation du règlement pédagogique de l'école supérieure de commerce et de management de Tours applicable aux étudiants recrutés en première année à compter de 1999.

Le diplôme délivré à ces étudiants à l'issue de leur scolarité prend le nom de "diplôme de l'école supérieure de commerce et de management de Tours".

Article 3 - À titre transitoire, les dispositions de l'arrêté du 13 août 1991 modifié demeurent applicables aux étudiants en cours de scolarité à la date de parution du présent arrêté. Le diplôme délivré à ces élèves est le diplôme de l'école supérieure de commerce de Tours.

Article 4 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1998

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

Nota - Le règlement pédagogique peut être consulté auprès de l'école supérieure de commerce et de management de Tours, 1, rue Léo Délibes, BP 535, 37005 Tours cedex.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE9803270A
RLR : 544-0a : 544-1a

ARRÊTÉ DU 24-12-1998
JO DU 6-1-1999

MEN
DESCO A3

Académies où peuvent être subies certaines épreuves de langues étrangères aux baccalauréats général et technologique - session 1999

*Vu D. n° 93-1092 du 15-9-1993 ; D. n° 93-1093 du
15-9-1993 ; Arrêtés du 15-9-1993 compl. par arrêtés du
17-3-1994, arrêtés du 28-11-1994 et A. du 11-7-1996*

Article 1 - Les épreuves portant sur les langues énumérées ci-après : arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, finnois, grec moderne, hébreu moderne, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, pourront être subies à la session de 1999 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique dans les académies suivantes :

Arabe littéral

Toutes les académies sauf les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de Reims.

Arménien

Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Paris, Versailles.

Cambodgien

Créteil, Paris, Versailles.

Chinois

Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Réunion, Versailles.

Danois

Caen, Créteil, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Versailles.

Finois

Créteil, Paris, Versailles.

Grec moderne

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Hébreu moderne

Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Japonais

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Toulouse, Versailles.

Néerlandais

Créteil, Grenoble, Lille, Nancy-Metz, Paris, Rennes, Réunion, Strasbourg, Versailles.

Norvégien

Caen, Créteil, Nancy-Metz, Paris, Versailles.

Persan

Aix-Marseille, Créteil, Nice, Paris, Strasbourg, Versailles.

Polonais

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Portugais

Toutes les académies.

Russe

Toutes les académies sauf les académies de la Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la

Martinique.

Suédois

Bordeaux, Caen, Créteil, Lille, Nancy-Metz,
Paris, Strasbourg, Versailles.

Turc

Aix-Marseille, Créteil, Paris, Strasbourg,
Versailles.

Vietnamien

Aix-Marseille, Créteil, Paris, Versailles.

Article 2 - Les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1998

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

CONCOURS GÉNÉRAL
DES MÉTIERS

NOR : MENE9803321A
RLR : 546-3

ARRÊTÉ DU 24-12-1998
JO DU 6-1-1999

MEN
DESCO A6

Baccalauréats professionnels concernés

Vu D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod. ; Arrêtés du 6-1-1995 mod. ; Avis du CSE du 12-11-1998

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 6 janvier 1995 modifié relatif aux baccalauréats professionnels concernés par le concours général des métiers susvisé est remplacé par :
"Art. 1 - La liste des spécialités de baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général des métiers pour la session de 1999 est fixée comme suit :

Artisanat et métiers d'art :

- option arts de la pierre ;

- option ébéniste ;

- option vêtement et accessoire de mode ;

Bâtiment : métal, aluminium, verre, matériaux de synthèse ;

Bois-construction et aménagement du bâtiment ;

Équipements et installations électriques ;

Maintenance automobile (option voitures particulières) ;

Maintenance et exploitation des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins ;

Mise en œuvre des matériaux (option matériaux métalliques moulés) ;

Plasturgie ;

Productique mécanique (option usinage) ;

Structures métalliques ;

Travaux publics ;

Commerce ;

Logistique et transport (option exploitation des transports) ;

Restauration ;

Vente-représentation."

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1998

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

CONCOURS GÉNÉRAL
DES MÉTIERS

NOR : MENE9900028N
RLR : 546-3

NOTE DE SERVICE N°99-006
DU 13-1-1999

MEN
DESCO A6

Mise en œuvre de la session 1999

Texte adressé aux recteurs d'académie (division des examens et concours, délégation académique à l'enseignement technique) ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Arctueil

■ Le concours général des métiers a été organisé en 1998 pour seize spécialités ou options

de spécialité de baccalauréat professionnel. Pour la session de 1999, ce concours général est étendu, en application de l'arrêté du 24 décembre 1998 publié au Journal officiel du 6 janvier 1999, à l'option de la spécialité suivante : maintenance automobile option voitures particulières.

Le concours général des métiers sera donc organisé à la session prochaine pour dix-sept

spécialités ou options de spécialité de baccalauréat professionnel.

La présente note de service a pour objet de vous apporter des précisions sur les modalités de mise en œuvre de la session de 1999 de ce concours général.

Je vous rappelle les dispositions suivantes :

Conditions de candidature

Les élèves ou apprentis que les chefs d'établissement ou directeurs de CFA souhaitent présenter au concours doivent en principe être âgés de vingt-cinq ans au plus.

Ils doivent être en classe de terminale de baccalauréat professionnel :

- soit dans des établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale,
- soit dans des centres de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualification), que ces centres soient habilités à pratiquer ou non le contrôle en cours de formation à l'examen du baccalauréat professionnel,
- soit dans des lycées publics ou des établissements privés sous contrat relevant du ministère de l'agriculture.

Ces établissements doivent se trouver en France métropolitaine ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

Les jeunes ne peuvent concourir que dans la spécialité de baccalauréat professionnel dont ils suivent la formation.

Procédure de sélection des candidats

Ce sont les chefs d'établissement et les directeurs de CFA qui proposent les candidats, après avis des enseignants.

Les enseignants et les chefs d'établissement ou directeurs de CFA doivent impérativement veiller à proposer la candidature de jeunes présentant les meilleures chances de succès, ce qui implique de restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis.

Le recteur doit vérifier l'équilibre des propositions entre candidats scolaires et apprentis au regard des effectifs en formation dans son académie.

Épreuves

Le concours général des métiers repose sur une épreuve en deux parties disjointes dans le temps, dont les modalités sont précisées en

annexes I, II, III, IV et V de la présente note de service.

- La première partie se déroule dans chaque académie. Des regroupements interacadémiques pour les spécialités à petits flux peuvent cependant être effectués.

- À l'issue de la première partie, les candidats retenus par le jury subissent la deuxième partie de l'épreuve, dite "finale". Cette partie de l'épreuve est pratique et/ou orale, adaptée aux spécificités de chaque baccalauréat. Elle se déroule en un lieu unique au plan national.

Les épreuves du concours général des métiers se dérouleront :

- le mercredi 17 mars 1999 pour la première partie,
- dans le courant du mois de mai 1999 pour la deuxième partie. La date exacte de la deuxième partie de l'épreuve de chaque spécialité concernée sera précisée dans une note de service ultérieure, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Calendrier des inscriptions

Les chefs d'établissement et les directeurs de CFA veilleront à faire parvenir au recteur les dossiers de candidature avant le vendredi 29 janvier 1999, date impérative de clôture des inscriptions.

Je vous demande de bien vouloir diffuser l'information relative à la mise en œuvre de la session de 1999 du concours général des métiers auprès des chefs d'établissement et des directeurs de CFA concernés.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe I

BACCALaurÉATS PROFESSIONNELS DU
SECTEUR INDUSTRIEL

L'épreuve comporte deux parties disjointes dans le temps.

Première partie (durée : 6 heures maximum - écrite)

Elle conduit à la recherche de solutions compatibles avec une réalisation imposée et aboutit à l'élaboration de documents techniques.

Seconde partie (durée : 30 heures maximum - pratique)

Elle s'appuie principalement sur une réalisation qui vise à apprécier les compétences des candidats pour :

- le décodage et l'analyse des données opératoires,
- la préparation des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une production ou d'une réalisation,
- la mise en œuvre des moyens permettant la fabrication ou la réalisation attendue,
- le contrôle de conformité des produits fabriqués ou des réalisations.

Annexe II

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
RESTAURATION

L'épreuve comporte deux parties disjointes dans le temps.

Première partie (durée : 3 heures - écrite et pratique)

Cette partie de l'épreuve doit permettre au jury d'apprécier :

- d'une part, les connaissances technologiques du candidat dans le domaine de la restauration,
- d'autre part, sa maîtrise des techniques professionnelles de base dans le cadre de l'approfondissement choisi.

Seconde partie (durée : 4 à 5 heures - pratique)

Cette seconde partie doit permettre au jury d'apprécier les compétences du candidat dans le domaine de la restauration ainsi que sa maîtrise de la pratique professionnelle et des connaissances technologiques associées, dans le cadre de l'approfondissement choisi.

Cette partie d'épreuve comporte une phase de réalisation et une phase d'entretien.

- En ce qui concerne la phase de réalisation :
Pour les candidats ayant opté pour l'approfon-

dissement "organisation et production culinaire", la phase de réalisation consiste :

- à réaliser une production culinaire pour 8 personnes, à partir d'une fiche technique ou d'un panier remis au candidat. La présentation s'effectue au plat et/ou à l'assiette,
- à concevoir et/ou à réaliser un dessert pour 4 personnes, dont les éléments principaux peuvent être fournis au candidat, ceci afin de privilégier le dressage, la finition et le décor. La présentation s'effectue au plat et/ou à l'assiette. Le candidat travaille seul.

Pour les candidats ayant opté pour l'approfondissement "service et commercialisation", il s'agit de :

- préparer et exécuter un service pour une table de 4 couverts et/ou une table de 2 couverts avec un ou deux menus et boissons imposés,
- assurer la prise de commande et le service de l'apéritif, ainsi que la décoration florale. Le candidat travaille seul.

- En ce qui concerne la phase d'entretien :

La phase d'entretien concerne l'organisation et la réalisation de la prestation ainsi que son incidence dans le contexte professionnel de la restauration.

Cette phase s'applique à l'ensemble des candidats indépendamment de l'approfondissement choisi.

Annexe III

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
COMMERCE

L'épreuve comporte deux parties disjointes dans le temps.

Première partie (durée : 3 heures - écrite)

La première partie d'épreuve prend appui sur un dossier documentaire.

Elle vise à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des informations afin de les exploiter dans une perspective professionnelle.

Seconde partie (préparation : 4 heures, prestation orale : 30 minutes - pratique)

La seconde partie d'épreuve prend appui sur une situation d'entreprise.

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat :

- à analyser cette situation,
- à mettre en œuvre les techniques propres à la spécialité,
- à résoudre des problèmes,
- à communiquer dans une perspective professionnelle.

Annexe IV

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
LOGISTIQUE ET TRANSPORT, OPTION
EXPLOITATION DES TRANSPORTS

L'épreuve comporte deux parties disjointes dans le temps.

Première partie (durée : 3 heures - écrite)

La première partie d'épreuve prend appui sur un dossier documentaire remis au candidat.

Elle doit permettre au jury d'évaluer :

- les compétences acquises par le candidat dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des transports,
- la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans une perspective professionnelle.

Seconde partie (préparation : 4 heures, prestation orale : 30 minutes - pratique)

La seconde partie d'épreuve prend appui sur une situation d'entreprise de transport.

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat :

- à analyser cette situation,
- à mettre en œuvre les techniques appropriées, dans le cadre de solutions pertinentes,

- à communiquer dans une perspective professionnelle.

Annexe V

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
VENTE-REPRÉSENTATION

L'épreuve comporte deux parties disjointes dans le temps.

Première partie (durée : 3 heures - écrite)

Elle consiste à rechercher des solutions pour la mise en place, la gestion et/ou le fonctionnement d'une force de vente. Elle repose sur l'exploitation d'un dossier documentaire emprunté à la réalité professionnelle.

Elle vise à évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, à utiliser judicieusement les informations fournies, à élaborer des propositions pertinentes.

Seconde partie (préparation : 4 heures, prestation orale : 30 minutes)

Elle repose sur une situation de vente.

Elle vise à apprécier les compétences du candidat pour :

- analyser la situation,
- résoudre des problèmes commerciaux,
- communiquer dans une perspective professionnelle,
- mettre en œuvre ses qualités de négociateur-vendeur,
- apprécier sa prestation afin d'en tirer parti dans une perspective professionnelle.

P ERSONNELS

EXAMEN
PROFESSIONNEL

NOR : MENA9900029A
RLR : 627-2b

ARRÊTÉ DU 13-1-1999

MEN
DPATE C4

Accès au grade d'infirmier(e) en chef des services médicaux des administrations de l'État au MEN - session 1999

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 ; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 mod. par D. n° 96-60 du 24-1-1996 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 14-2-1991 ; A. du 7-12-1998

Article 1 - Un examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade d'infirmière en chef ou d'infirmier en chef du corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est organisé au titre de l'année 1999 pour les fonctionnaires appartenant à ce corps et rattachés pour leur gestion à l'administration centrale.

Article 2 - Sont admis à prendre part aux épreuves de l'examen de sélection professionnelle, s'ils comptent 4 ans de services effectifs dans le corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État :

Les conditions d'ancienneté requises s'apprécient au plus tard le 31 décembre 1999.

- les infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ayant atteint le 4ème échelon de leur grade et comptant neuf années de services publics ;
- les infirmières principales ou infirmiers principaux des services médicaux des administrations de l'État du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 3 - L'épreuve écrite de l'examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade d'infirmière et d'infirmier en chef du corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie se déroulera à Paris et dans les centres ouverts à La Baule, Abidjan, Antananarivo, Dakar, Mayotte, Nouméa, Papeete, Rabat et Tunis le vendredi 19 mars 1999 de 15 h 00 à 18 h 00.

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note, d'un rapport ou d'une lettre administrative à l'aide des éléments d'un dossier portant sur un cas concret relatif aux problèmes de santé dans le système éducatif.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 points. Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Article 4 - Les candidats n'ayant pas obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite seront convoqués individuellement à l'épreuve orale qui se déroulera à Paris.

Article 5 - Le nombre de nominations qui pourront être prononcées au titre de l'année 1999 est fixé à 1.

Article 6 - Les inscriptions seront reçues à partir du 21 janvier 1999 :

- soit par le bureau des concours administratifs, (candidats en fonction à l'administration centrale et agents en service détaché) ;
- soit par les services des vice-rectorats (candidats en fonction dans les territoires d'outre-mer) ;
- soit par les ambassades de France (candidats en fonction à l'étranger).

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction des personnels administratifs, tech-

niques et d'encadrement et tenus à la disposition des candidats à partir du 21 janvier 1999 dans chacun de ces centres. Elles devront être :

- soit déposées dans les centres indiqués ci-dessus, **au plus tard le 18 février 1999 à 17 h 00** ;
- soit confiées aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée du **18 février 1999 à minuit au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 7 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 janvier 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,
La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA9900054A RLR : 624-1	ARRÊTÉ DU 13-1-1999	MEN DPATE C4
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

Accès au corps des techniciens de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN - session 1999

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 96-273 du 26-3-1996 mod. ; A. du 20-9-1996 ; A. du 6-3-1997 ; A. du 9-9-1998

Article 1 - L'ouverture du registre des inscriptions à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale, spécialités A (biologie-géologie), B (sciences physiques et industrielles), est modifiée comme suit :

Au lieu de : le registre est ouvert du jeudi 12 novembre 1998 au jeudi 10 décembre 1998,
lire : le registre des inscriptions est ouvert du jeudi 12 novembre 1998 au jeudi 11 février 1999.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 janvier 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,
La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	NOR : MENA9803081A RLR : 624-4	ARRÊTÉ DU 23-12-1998 JO DU 3-1-1999	MEN - DPATE C4 FPP
---------------------------------------	-----------------------------------	--	-----------------------

Accès au corps des techniciens de l'éducation nationale

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation en date du 23 décembre 1998, le nombre de postes offerts aux concours (externes et internes) et aux examens professionnels pour le recrutement de techniciens de l'éducation nationale dans les spécialités informatique, bureautique et audiovisuel et restauration collective est fixé à 25.
Ces postes sont répartis de la manière suivante :

Spécialité informatique, bureautique et audiovisuel

- concours externe : 8
- concours interne : 3
- examen professionnel : 3

Spécialité restauration collective

- concours externe : 7
- concours interne : 2
- examen professionnel : 2.

En outre deux postes sont offerts au titre de la législation sur les travailleurs handicapés.

Nota - Pour tous renseignements complémentaires, les candidats doivent s'adresser au service des examens et concours du rectorat de l'académie de leur choix.

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATIONS

NOR : MENA9803061A

ARRÊTÉ DU 22-12-1998

MEN
DPATE

Composition de l'Observatoire des métiers

Vu A. du 22-12-1998

Article 1 - L'Observatoire des métiers institué par l'arrêté du 22 décembre 1998 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

- Présidente : Béatrice Gille, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ;
- Jacques Bernard, adjoint au directeur de la recherche ;
- Camille Allué, administrateur civil (DPATE) ;
- Claude Andrieu, directeur de recherche (CNRS) ;
- Pierre Balme, secrétaire général d'université ;
- Jean-Pierre Banâtre, professeur des universités ;
- Pierre Chassing, directeur de recherche (INRA) ;
- Pierre Chicoix, professeur des universités ;
- François Dupont, ingénieur principal (CNRS) ;
- Jacques Duveau, président de l'université Lille I, représentant la Conférence des présidents d'université ;
- Claude Edelbloute, administrateur civil (DPATE) ;
- Liliane Flabbée, ingénieur de recherche ;
- Jean-Pierre Fondère, ingénieur de recherche

(CNRS) ;

- Jacqueline Godet, professeur des universités ;
- Marie-Florence Grenier-Loustalot, directeur de recherche (CNRS) ;
- Robert Hérin, professeur des universités ;
- Jean-Pierre Korolitski, sous-directeur à la direction de l'enseignement supérieur ;
- Charlotte Lemoine, adjointe au directeur des ressources humaines (CNRS) ;
- Louis Mallet, directeur de recherche (CNRS) ;
- Bernard Obrecht, professeur des universités, directeur d'IUT ;
- Pierre Richard, conseiller d'administration scolaire et universitaire, représentant l'Agence de modernisation ;
- Bernard Tabuteau, administrateur INSEE, chef du département travail et formation au CEREQ ;
- Pierre Tambourin, directeur de recherche (INSERM).

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et le directeur de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 1998

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

NOMINATIONS

NOR : MEND9803341A

ARRÊTÉ DU 31-12-1998
JO DU 5-1-1999MEN
DA

Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 31 décembre 1998, sont nommés membres

de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur :

a) Au titre du collège des élus et des gestionnaires de l'immobilier scolaire et universitaire

En qualité de représentants de l'Assemblée des présidents de conseils généraux

- Titulaires : MM. Gérard Mayaud, Louis Huguet, Max Micoud ;
- Premiers suppléants : MM. Pierre Caldi, René Chabot.

En qualité de représentants de l'Association des maires de France

- Titulaires : MM. Robert Chapuis, Jean-Paul Hugot, Alain Lacombe, Mme Odette Mader, MM. René Regnault, Gérard Sourisseau, Pierre Vandevoorde ;
- Premiers suppléants : MM. Jean-Pierre Bequet, Jérôme Chartier, Gilles Poux, Gérard Angot, Raymond Laffoley, Yves Fromion ;
- Deuxièmes suppléants : MM. Guy Janvier, Gérard Hamel, Mme Jacqueline Fraysse, MM. Denis Badré, Philippe Duron, Jean-Yves Bouhourd, Alain Bilbille.

En qualité de représentants de la Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique (FNOGEC)

- Titulaire : M. Jean Podevin ;
- Premier suppléant : Mme Anne Forget ;
- Deuxième suppléant : M. Alain Piccinini.

En qualité de représentants de la Conférence des présidents d'université

- Titulaire : M. Romain Gagnard ;
- Premier suppléant : M. Gérard Binder.

b) Au titre du collège des représentants des personnels et des usagers

En qualité de représentants des établissements publics

Fédération syndicale unitaire (FSU)
- Titulaires : MM. Daniel Robin, Christian Abrard, Christian Guérin ;
- Premiers suppléants : MM. Jean-Paul Tournaire, Jean Cesbron, Pierre Pieprzownik ;
- Deuxièmes suppléants : Mme Béatrice Gaultier, MM. Joël Theurier, Michel Grossman.

Fédération de l'éducation nationale (FEN)

- Titulaires : MM. Dominique Caillaud, Pierre Fayard, Jean-Yves Rocca ;
- Premiers suppléants : Mme Martine Duval, M. Patrick Roumagnac, Mme Françoise Zumbiehl ;
- Deuxièmes suppléants : MM. Jean-Charles Drouet, Jean-Paul Roux, Daniel Moquet.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Titulaire : M. Jean-Jacques Biger ;
- Premier suppléant : M. André Deleuze.

Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN)

- Titulaire : M. Yves Baeckeroot ;
- Premier suppléant : M. Michel Humblot ;
- Deuxième suppléant : M. Bernard Kaloudoff.

Confédération générale du travail (CGT)

- Titulaire : M. Bernard Joly ;
- Premier suppléant : M. Yvon Echinard ;
- Deuxième suppléant : M. Pierre Vidalet.

Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

- Titulaires : MM. Georges Dupon-Lahitte, Patrice Partula, Mme Catherine Guiloineau ;
- Premiers suppléants : M. Denis Allix, Mme Martine Deldem, M. Patrick Roué ;
- Deuxièmes suppléants : MM. Jean-Pierre Quelvenec, Jean Dufau, Dominique Croso.

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)

- Titulaire : M. Jean-Pierre Riquois ;
- Premier suppléant : M. Patrick Deher ;
- Deuxième suppléant : Mme Elisabeth Frassetto.

Organisation syndicale d'étudiants

- Titulaire : M. Blaise Lechevalier.

En qualité de représentants des établissements privés

Fédération formation et enseignement privés (FEP-CFDT)

- Titulaire : M. Xavier Nau ;
- Premier suppléant : Mme Christine Charrier-Belsœur ;
Deuxième suppléant : M. Patrick Helbert.

Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL)

- Titulaire : M. Olivier Detroyat ;
- Premier suppléant : M. Michel Coulon ;

- Deuxième suppléant : M. Dominique Le Page.

c) Au titre du collège des représentants de l'État, des chefs d'établissement et des personnalités qualifiées

En qualité de représentants des ministres

Ministère chargé de l'éducation nationale

- Titulaires : M. Bernard Blanc, Mme Annick Dessagnes ;

- Premiers suppléants : Mmes Danielle Coquard, Jacqueline Baltagi ;

- Deuxièmes suppléants : MM. Didier Loze, Michel Augris.

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

- Titulaire : M. Éric Bernet ;

- Premier suppléant : M. Pierre Bernard ;

- Deuxième suppléant : M. Jean-Pierre Korolitski.

Ministère chargé de l'intérieur

- Titulaire : M. Michel Champon ;

- Premier suppléant : M. Gilbert Descombes ;

- Deuxième suppléant : M. le lieutenant-colonel Marc Auffredou.

Ministère chargé des collectivités locales

- Titulaire : M. Edward Jossa ;

- Premier suppléant : M. Jean-François Chevalereau ;

- Deuxième suppléant : Mme Karine Huet.

Ministère chargé du budget

- Titulaire : Mme Véronique Bédague-Hamilius ;

- Premier suppléant : M. Thierry Kalfon ;

- Deuxième suppléant : M. Jean-François Lévêque.

Ministère chargé de l'agriculture

- Titulaire : M. Claude Bernet ;

- Premier suppléant : Mme Danièle Assens ;

- Deuxième suppléant : Mme Mathilde Barba.

Ministère chargé des DOM-TOM

- Titulaire : M. Michel Chatot ;

- Premier suppléant : M. Hervé Sanchez ;

- Deuxième suppléant : M. Jean-Marie Marcon.

Ministère chargé de l'équipement

- Titulaire : M. François Ulivieri ;

- Premier suppléant : M. Éric Giroult ;

- Deuxième suppléant : M. François Le Picard.

En qualité de représentants des chefs d'établissement

Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN)

- Titulaire : M. Philippe Marie ;

- Premier suppléant : Mme Françoise Charillon ;

- Deuxième suppléant : M. Alain Guichon.

Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre (SNCEEL)

- Titulaire : M. Philippe Bellanger ;

- Premier suppléant : M. Philippe Lamoureux ;

- Deuxième suppléant : M. Pierre Jalenques.

En qualité de personnalités qualifiées

- MM. Jean-Marie Schléret, Pierre Daniel, Jean-Noël Jacot des Combes.

NOMINATION	NOR : MEND9803342A	ARRÊTÉ DU 31-12-1998 JO DU 5-1-1999	MEN DA
------------	--------------------	--	-----------

Président de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale,

de la recherche et de la technologie en date du 31 décembre 1998, le mandat de M. Jean-Marie Schléret en qualité de président de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur est renouvelé pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1999.

NOMINATIONS	NOR : MENP9900016A	ARRÊTÉ DU 13-1-1999	MEN DPE B1
-------------	--------------------	---------------------	---------------

CAPN commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles

Vu L. n° 90-587 du 4-7-1990, not. art. 38 ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 90-770 du 31-8-1990 mod. ; A. du 22-1-1997 mod.

Article 1 - L'arrêté du 22 janvier 1997 modifié

susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Jean-Paul Delahaye, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or, est nommé représentant titulaire, en remplacement de M. Aveline ;

Membres premiers suppléants

- M. Alain Gombert, administrateur civil, est nommé représentant premier suppléant, en remplacement de M. Habillon ;

- Pour M. Jean-Charles Ringard, inspecteur d'académie, au lieu de "directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche", il convient de lire "directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique" ;

- Mme Monique Ennajoui, administrateur civil, est nommée représentante première suppléante, en remplacement de M. Veyret ;

- M. René Coti, attaché principal d'administration centrale, est nommé représentant premier suppléant, en remplacement de M. Alain Gombert ;

- M. Jean-Claude Meunier, inspecteur pédagogique régional-inspecteur d'académie, est nommé représentant premier suppléant, en rempla-

cement de M. Rioult.

Membres deuxièmes suppléants

- Mme Jeanine Dreer, professeur des écoles, est nommée représentante deuxième suppléante, en remplacement de M. Coti.

B - Représentants du personnel

Membres premiers suppléants

Corps des instituteurs

- Mme Danielle Meunier est nommé représentante première suppléante, en remplacement de Mme Doux.

Membres deuxièmes suppléants

Corps des instituteurs

- M. Yann Biscéré est nommé représentant deuxième suppléant, en remplacement de Mme Meunier ;

- M. Jean-Louis Terrier est nommé représentant deuxième suppléant, en remplacement de M. Fallon.

Article 2 - La directrice des personnels enseignants est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 janvier 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des personnels enseignants
Marie-France MORAUX

NOMINATIONS

NOR : MEND990002A

ARRÊTÉ DU 13-1-1999

MEN
DA B1

CAP de l'administration centrale du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 31-7-1996 mod. ; A. du 11-3-1997 mod. ; Arrêtés du 8-12-1997 mod. ; A. du 23-2-1998 ; A. du 30-3-1998 mod. ; A. du 30-3-1998

Article 1 - M. Bernard Blanc, chef de service, adjoint à la directrice de l'administration, est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. André Rot, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- attachés d'administration centrale ;
- adjoints administratifs ;
- agents des services techniques.

Article 2 - M. Bernard Blanc, chef de service, adjoint à la directrice de l'administration, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. André Rot, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 3 - Mme France Bosle, attachée principale d'administration centrale, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels à la sous-direction de l'administration centrale de la

direction de l'administration, est nommée représentante suppléante de l'administration, en remplacement de Mme Dominique Ducrocq, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- maîtres ouvriers ;
- ouvriers professionnels ;
- conducteurs automobile et chefs de garage ;
- agents des services techniques.

Article 4 - M. Jean-Marie Hubert, administrateur civil, chargé de la division du fonctionnement de l'administration centrale à la sous-direction de l'administration centrale de la direction de l'administration, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Michel Guillon, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- maîtres ouvriers ;
- ouvriers professionnels ;
- agents des services techniques.

Article 5 - M. Jean-Marie Hubert, administrateur civil, chargé de la division du fonctionnement de l'administration centrale à la sous-direction de l'administration centrale de la direction de l'administration, est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Michel Guillon, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conducteurs automobile et chefs de garage de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 6 - M. Alain Gombert, administrateur civil, chargé de la sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation à la direction des personnels enseignants, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Michel Habillon, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conducteurs automobile et

chefs de garage de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 7 - Mme Anne Giami, sous-directrice de la recherche universitaire et des études doctorales à la direction de la recherche, est nommée représentante titulaire de l'administration, en remplacement de M. Jean-François Texier, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents administratifs de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 8 - Mme Dominique Ducrocq, chef du bureau des études et de la gestion administrative et financière, division du fonctionnement de l'administration centrale, sous-direction de l'administration centrale, direction de l'administration, est nommée représentante suppléante du personnel, en remplacement de Mme Nelly Mathieu, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conducteurs automobile et chefs de garage de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 9 - Mme Christiane Meunier, est nommée représentante suppléante du personnel, en remplacement de Mme Bernadette Graillot, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 10 - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait à Paris, le 13 janvier 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'administration
Hélène BERNARD

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9900030V

AVIS DU 13-1-1999

MEN
DPATE B1

Secrétaire général de l'université de Versailles Saint-Quentin- en-Yvelines

■ L'emploi de secrétaire général d'université de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est susceptible d'être prochainement vacant.

Cette université regroupe 8 sites dans le département des Yvelines. Elle est pluridisciplinaire (sciences, sciences sociales et des humanités, sciences juridiques et politiques, IUT) et accueille 11 000 étudiants.

Son budget s'élève à 90 MF.

Elle dispose de 540 emplois d'enseignants-chercheurs et de 420 emplois de personnels IATOS.

Ouverte sur l'extérieur, elle développe actuellement fortement la formation continue, l'alternance, la recherche technologique et met en place des structures de transfert de technologie, en partenariat avec des grandes entreprises comme Renault et les collectivités locales.

Responsable des services administratifs de l'université, le secrétaire général aura principalement comme mission la mise en place d'une véritable politique de ressources humaines en cohérence avec la politique définie par le président de l'université, et la mise en place d'une cellule juridique autour du chef de service des affaires générales.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire remplissant les conditions prévues par l'article 57 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

- aux personnels remplissant les conditions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université notamment aux attachés principaux d'administration centrale et d'administration scolaire et universitaire qui ont atteint au minimum l'indice 735 brut ou 604 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B 1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Le candidat doit également faire parvenir directement un exemplaire de son dossier de candidature au ministère à l'adresse ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire adressé directement à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 23, rue du Refuge, 78035 Versailles cedex, tél. 01 39 25 41 03, fax 01 39 25 18 12 ou 01.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9900006V

AVIS DU 13-1-1999

MEN
DPATE B1

SGASU à l'académie de Limoges

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Limoges est vacant depuis le 4 janvier 1999.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;

- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié ;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire remplissant les conditions prévues par l'article 57 du décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.

Le directeur des ressources humaines aura à

mettre en œuvre la politique académique de gestion des personnels. Il animera le réseau des ressources humaines et coordonnera les actions d'amélioration de la gestion qualitative des personnels en s'attachant à développer une démarche de gestion prévisionnelle.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter M. Paschel, secrétaire général d'académie, tél. 05 55 11 43 80.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à madame le recteur de l'académie de Limoges, 13, rue François Chénieux, 87031 Limoges cedex.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9900005V

AVIS DU 13-1-1999

MEN
DPATE B1

CASU en Guyane

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, agent comptable du lycée Gaston Monnerville de Kourou (académie de la Guyane) est vacant.

Groupement comptable composé de 5 établissements (le lycée et 4 collèges).

Poste logé : F4.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent

la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de la Guyane, secrétariat général, BP 9281, 97392 Cayenne cedex 02, tél. 05 94 25 58 58, fax 05 94 30 05 80.

(suite de la page 126)

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENC9900012V

AVIS DU 13-1-1999

MEN
DRIC B2

Postes d'assistants techniques relevant du ministère des affaires étrangères

■ Postes vacants ou susceptibles de l'être, à pourvoir à compter du 1er septembre 1999 en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 et du décret n° 73-321 du 15 mars 1973.

L'attention des candidats est appelée sur le caractère spécifique des emplois en assistance technique : quelles que soient les fonctions confiées, celles-ci s'exercent dans des structures du pays d'accueil et requièrent en conséquence disponibilité, intérêt et ouverture d'esprit à l'égard de la culture locale.

Les candidats appelés à servir dans des pays non francophones, doivent avoir les connaissances linguistiques adaptées aux exigences de la fonction (les candidats sont soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère).

Les postes relèvent pour leur définition d'une concertation entre les autorités françaises et les autorités étrangères, à l'agrément desquelles les candidats sont présentés.

Les principaux critères de sélection sont, outre le niveau de formation initiale et continue, l'expérience professionnelle, les fonctions antérieures, éventuellement les travaux de recherche.

Indication : chaque poste est coté entre 1 et 10. Cette cotation correspond à une prime de responsabilité et varie en fonction de l'importance du poste.

Dépôt des candidatures

Seuls les personnels correspondant exactement aux profils recherchés peuvent faire acte de candidature. Tout candidat ne remplissant pas strictement les critères définis pour un emploi donné

sera écarté.

1) Les candidats ayant déposé un dossier doivent faire acte de candidature sur 5 postes au maximum, par simple lettre - en précisant leur situation administrative - ou à l'aide de la fiche de vœux (modèle en annexe) et l'adresser au ministère des affaires étrangères, direction des ressources humaines, sous-direction des coopérants et des assistants techniques (DRH/PLE1), 57, boulevard des Invalides, 75700 Paris.

2) Pour les personnels n'ayant pas constitué de dossier mais qui souhaitent postuler :

a) Les enseignants doivent adresser par voie hiérarchique un imprimé de candidature dont un modèle est annexé à la présente note. Il devra être accompagné, avec la fiche de vœux, de 2 photocopies du dernier rapport d'inspection, de 2 photocopies du dernier arrêté de promotion, de 2 curriculum vitae et d'une lettre de motivation. L'ensemble du dossier devra être adressé au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels enseignants, bureau DPE F1 (pour les instituteurs et professeurs des écoles) et bureau DPE F2 (pour les enseignants du secondaire), 34, rue de Chateaudun, 75436 Paris cedex 9.

b) Les personnels administratifs et d'encadrement doivent s'adresser à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement pour obtenir un dossier, au 01 55 55 39 86 pour les IPR/IA, au 01 55 53 06 66 pour les IEN, au 01 55 51 38 0 pour les CASU, au 01 55 51 8 55 pour les personnels de direction et au 01 55 53 5 97 pour les AASU et APASU.

La date limite de réception des fiches de vœux et des dossiers de candidature est fixée au **22 février 1999**, date de rigueur.

I - PERSONNELS D' ENCADREMENT

Cameroun

CAEE 0296 - YAOUNDÉ - Responsable régional vie scolaire, Projet d'appui au système éducatif camerounais.

Mission : dans la composante planification-vie scolaire, appui à la mise en place de la carte scolaire et de l'appareil statistique de pilotage du ministère de l'éducation nationale.

Profil : Personnel de direction, expérience en gestion et management de projet et/ou d'établissement scolaire, connaissances en statistiques.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

Centrafrique

CENE 9010 - BANGUI - Conseiller en planification, projet PASECA.

Mission : renforcer les capacités de nos partenaires en matière de pilotage du système éducatif, assumer les fonctions d'adjoint du chef de projet.

Profil : CASU, pratique des statistiques et de la planification de l'éducation.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

Côte d'Ivoire

CIVSR 0009 - ABIDJAN - Conseiller en organisation et en gestion, PROSUP.

Mission : participer à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, définir et mettre en place un plan de gestion et proposer une organisation adaptée, élaborer un plan de formation du personnel de gestion et le réaliser.

Profil : CASU, expérience de la gestion des établissements publics et réelle expertise en matière d'informatique de gestion, expérience en matière de contractualisation des universités indispensable.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVSR 0204 - BOUAKÉ - Conseiller en organisation et en gestion, PROSUP.

Mission : participer à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, définir et mettre en place un plan de gestion et proposer une organisation adaptée, élaborer un plan de formation du personnel de gestion et le réaliser.

Profil : CASU, expérience de la gestion des établissements publics et réelle expertise en matière d'informatique de gestion, expérience en matière de contractualisation des universités indispensable.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Guinée Conakry

GUIE 0028 - CONAKRY - Coordonnateur du Projet d'appui au système éducatif guinéen.

Mission : chef de file de l'assistance technique, chef du projet comprenant trois volets (appui à l'administration centrale et aux structures décentralisées, appui pédagogique aux premier et second degrés, innovation pédagogique), participer à la coordination des bailleurs de fonds du système éducatif.

Profil : IPR-IA, expérience de l'Afrique souhaitée.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

Madagascar

MADE 0317 - TANANARIVE - Responsable de la composante administration, projet d'appui à l'éducation malgache (PEM).

Mission : diriger et animer la composante administration : intervention en termes d'appui juridique, de réorganisation administrative et de mise en place de procédures aux différents échelons du système éducatif. Déplacements en province à prévoir.

Profil : CASU, expérience au sein d'un ministère de l'éducation étranger souhaitée, compétences affirmées en formation d'adultes.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

Mauritanie

MAUFP 9011 - NOUAKCHOTT - Conseiller technique en ressources humaines.

Mission : assurer le suivi des agents du secteur de la formation technique et professionnelle (sélection, formation, perfectionnement), mettre en place des plans de formation et de carrière, gérer des personnels fixes et vacataires.

Profil : IEN, responsable des ressources humaines dans un système de formation, connaissance du contexte africain et/ou des pays en développement, notion d'arabe

souhaitable.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

Niger

NGRE 9009 - NIAMEY - Conseiller technique, responsable de composante.

Mission : impulser les actions d'enseignement et de formation prévues dans le projet, rechercher les articulations entre les différents niveaux d'enseignements et l'administration déconcentrée, coordonner l'action de l'équipe d'assistants techniques.

Profil : IEN ou professeur d'IUFM, expérience dans le domaine de l'administration et de la gestion du secteur éducatif, pratique de la conduite de projet, expérience de la coopération éducative souhaitable.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

Sénégal

SENE 1061 - DAKAR - Responsable de composante.

Mission : coordonner les actions prévues par le projet "partenariat pour l'efficacité de l'école sénégalaise", dans l'enseignement élémentaire : formation continue des cadres, curricula, projets d'école...

Profil : IEN, expérience de conduite de projet de coopération dans le secteur éducatif.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

SENSR 0003 - DAKAR - Conseiller en gestion administrative.

Mission : participer à la réorganisation des services administratifs de l'université, définir et mettre en place des procédures administratives, informer les services.

Profil : CASU, expérience de conduite d'organisation ou de réorganisation de services administratifs de scolarité, finances et ressources humaines, expérience dans la mise en place de procédures administratives et d'audit de services de gestion.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Tchad

TCHE 200 - N'DJAMENA - Conseiller technique auprès du directeur de l'administration et des ressources humaines.

Mission : contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de la direction de

l'administration et des ressources humaines du ministère des enseignements de bases, secondaire et de l'alphabétisation, appui à la rédaction et à la mise en place des procédures budgétaires et administratives, contribuer au développement d'outils statistiques, étude et mise en œuvre des plans de formations centralisées et décentralisées des personnels administratifs.

Profil : CASU, expérience de conduite d'organisation ou de réorganisation de services administratifs de scolarité, finances et ressources humaines, expérience dans la mise en place de procédures administratives.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

TCHSR 0027 - N'DJAMENA - Conseiller technique.

Mission : conseiller chargé de l'organisation générale du rectorat, de son administration et du suivi de la scolarité.

Profil : CASU, expérience de conduite d'organisation ou de réorganisation de services administratifs.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Togo

TOGSR 9006 - LOMÉ - Conseiller en administration.

Mission : suivi des opérations de formation des personnels administratifs de l'université du Bénin, chargé en tant que chef de projet, de veiller à la bonne exécution des dépenses inscrites dans le projet de fonds d'aide et de coopération.

Profil : CASU, bonne connaissance des nouvelles filières courtes professionnalisantes et du monde de l'entreprise.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

II - PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ADMINISTRATIFS

Burundi

BURE 9002 - BUJUMBURA - Conseiller auprès du ministère de l'éducation nationale.

Mission : participer à la conception, à la négociation et à la mise en œuvre du dispositif de renforcement du français dans le système éducatif burundais. Conseil auprès du Centre pour l'enseignement des langues au Burundi et de l'Alliance française.

Profil : certifié ou agrégé de lettres, spécialiste en formation continue ou responsable de MAFPEN, expérience de l'enseignement du FLE et du FLS.

Cotation envisagée : 5.

Cameroun

CAEE 0013 - YAOUNDÉ - Inspecteur pédagogique provincial maternel et primaire, projet d'appui au système éducatif camerounais (PASECA).

Mission : conseiller qui intervient au niveau des inspections pédagogiques nationales dans la mise en œuvre du projet, en formation continue, formations à distance, nouveaux programmes. Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF, expérience en formation continue, capacités à intervenir dans la discipline mathématiques au primaire.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CAEE 0041 - YAOUNDÉ - Inspecteur pédagogique national en mathématiques, PASECA. Mission : chef de la filière mathématiques au sein de la composante sciences du projet PASECA, conseil pédagogique.

Profil : agrégé de mathématiques, expérience de l'animation d'équipe et en formation continue. Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CAEE 0222 - GAROUA - Inspecteur pédagogique interprovincial en mathématiques.

Mission : chef du centre de ressources de Garoua, animation de l'équipe d'assistants techniques et de partenaires locaux, interventions dans la filière mathématiques.

Profil : certifié de mathématiques ayant une très bonne connaissance de l'administration scolaire, expérience en conseils et animations pédagogiques, gestion de projet.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CAEE 0357 - YAOUNDÉ - Conseiller secteur primaire, PASECA.

Conseiller en poste au centre de ressources de Yaoundé, intervenant dans la composante primaire du projet PASECA.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF, expérience de formation de formateurs, d'enseignement à distance, connaissance en FLE souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CAEFPS 0047 - YAOUNDÉ - Enseignant chercheur, directeur de laboratoire, projet UNICAM 2000.

Mission : conseiller d'encadrement auprès du chef du département génie industriel de l'ENSP, assurer des activités d'enseignement et de recherche au sein de ce département.

Profil : maître de conférences en génie mécanique, ayant assuré des enseignements dans le domaine du génie industriel (productique, qualité, gestion de projet, production et maintenance industrielle).

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CAEFPS 0061 - YAOUNDÉ - Enseignant chercheur, Chef de filière dans le projet UNICAM 2000.

Mission : conseiller d'encadrement dans la filière génie informatique, assurer les fonctions de chef du département génie informatique.

Profil : maître de conférences ou professeur des universités en informatique, ayant assuré des enseignements en école d'ingénieurs et des responsabilités administratives dans un département. Connaissance du monde de l'entreprise. Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CAEFPS 0382 - DOUALA - Délégué du projet UNICAM à l'IUT de Douala.

Mission : gérer le projet, animer l'équipe d'assistants techniques et de partenaires camerounais.

Profil : maître de conférences ayant l'expérience de l'enseignement et de la recherche en établissement supérieur professionnel (IUT ou école d'ingénieurs), connaissance de l'entreprise et de la gestion de projet.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CAESR 0023 - YAOUNDÉ - Chef du projet UNICAM 2000.

Mission : assurer l'appui aux filières professionnelles et technologiques supérieures et plus particulièrement en matière de professionnalisation, d'ouverture sur le monde de l'entreprise et de recherche.

Profil : professeur des universités, expérience en management de projet, de responsabilité d'un département universitaire.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

CAESR 0115 - YAOUNDÉ - Chef de la composante recherche, projet UNICAM 2000.

Mission : assurer la gestion d'une partie des crédits de la composante et coordonner les actions de celle-ci dans les 4 pôles du projet, mettre en place l'association pour la recherche camerounaise.

Profil : maître de conférences ou professeur des universités, ayant assumé des responsabilités en coopération internationale ou d'une école d'ingénieurs.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

Cap Vert

CAVE 0001 - Conseiller pédagogique FLE, chef du projet "appui à l'enseignement et à la diffusion du français".

Mission : placé auprès du bureau d'études et de la planification, ce conseiller participera aux activités de conception, de planification et d'élaboration des politiques éducatives en français, il met en œuvre, pour ce qui le concerne, le projet d'appui à l'enseignement et à la diffusion du français, et donne des conseils techniques à l'Institut supérieur de l'éducation et à la direction générale de l'enseignement secondaire.

Profil : certifié ou agrégé de lettres, avec si possible un DEA ou un doctorat, pratique du FLE, bonne connaissance du portugais.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : néant.

Centrafrique

CENCI 9009 - BANGUI - Bibliothécaire-documentaliste, projet PASECA.

Mission : gérer le secteur du livre dans le cadre du projet, former des bibliothécaires et des documentalistes de l'Alliance française de Bangui. Profil : bibliothécaire-documentaliste, expérience en Afrique souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENE 0083 - BANGUI - Conseiller technique en éducation physique et sportive.

Mission : former des animateurs sportifs.

Profil : agrégé d'éducation physique et sportive, expérience de formation de formateurs en Afrique souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENE 0390 - BANGUI - Conseiller pédagogique, projet PASECA.

Mission : former des formateurs.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENE 0398 - BANGUI - Conseiller pédagogique de sciences naturelles, projet PASECA.

Mission : former des formateurs.

Profil : certifié de sciences naturelles.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENE 9007 - BANGUI - Conseiller pédagogique de sciences physiques, projet PASECA.

Mission : conseil pédagogique dans le domaine de la physique chimie au niveau du secondaire.

Profil : agrégé de sciences physiques.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENE 9011 - BANGUI - Gestionnaire comptable, projet PASECA.

Mission : assurer le suivi, le contrôle et la comptabilité du projet, ainsi que la gestion financière du projet PRESCA (enseignement supérieur).

Profil : APASU, gestionnaire comptable.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

CENET 9008 - BANGUI - Conseiller pédagogique, projet PASECA.

Mission : concevoir et adapter le programme d'enseignement technique et professionnel dans les établissements centrafricains.

Profil : agrégé de technologie, aptitude au travail en équipe.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en première).

Comores

COMFP 9003 - MORONI - Formateur professionnel polyvalent.

Mission : conseiller, orienter et concevoir des modules de formation professionnalisante.

Profil : PLP1 ou PLP2, formateur polyvalent et généraliste, expérience de mise en place de petites unités de formation en synergie avec le monde entrepreneurial.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL (jusqu'en seconde).

COME 9006 - MORONI - Concepteur de méthodes pédagogiques pour l'apprentissage

de la lecture.

Mission : responsable d'une unité de recherche pédagogique, concevoir des outils pédagogiques permettant l'apprentissage de la langue française, en tenant compte des réalités sociales et culturelles comoriennes.

Profil : certifié de lettres, possédant une formation en conduite de projets d'appui à l'enseignement du français, expérience similaire souhaitée.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL (jusqu'en seconde).

Côte d'Ivoire

CIVE 0729 - ABIDJAN - Conseiller technique - gestion des examens, projet d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'éducation nationale 2 (PARMEN2).

Mission : développer des applications compatibles avec les structures locales, pour les différents stades des sessions des examens, effectuer diverses études statistiques, rationaliser les coûts.

Profil : AASU ou APASU, ayant travaillé dans un service d'examens dans un rectorat, expérience de la gestion informatisée des examens. Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

CIVE 0882 - ABIDJAN - Conseiller technique en documentation, PARMEN 2.

Mission : mettre en réseau les 4 centres de ressources éducatives expérimentaux, élaborer et installer un dispositif utilisant les nouvelles technologies, former sur site des documentalistes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Profil : certifié de documentation, expérience dans un dispositif en réseau du type CNDP ou équivalent, avoir animé des stages de formations aux techniques documentaires et aux nouvelles technologies.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVE 0996 - BOUAKÉ - Conseiller pédagogique, projet ÉCOLE 2000.

Mission : participer à la conception et à l'exécution de plans d'actions de formation initiale et continue au niveau de la région en liaison avec le Conseil régional de l'éducation et de la formation, assurer le suivi des projets d'action éducative.

Profil : instituteur ou professeur de écoles, CAFIMF, expérience de l'animation d'actions de formation initiale et/ou continue.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVE 0998 - ABIDJAN - Conseiller auprès de la direction régionale de l'éducation nationale (DREN), projet ÉCOLE 2002.

Mission : conseiller auprès de la DREN pour la gestion régionale de l'élémentaire, en liaison avec les IEN et les directions centrales.

Profil : AASU.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVE 1166 - YAMOOUSSOUKRO - Conseiller pédagogique de sciences physiques, PARMEN 2.

Mission : en concertation avec le chef de section "physique", animer l'équipe des conseillers pédagogiques en physique, assurer leur formation, participer à l'élaboration et à la diffusion de documents pédagogiques.

Profil : certifié ou agrégé, avoir participé à des actions de formation initiale et/ou continue, avoir contribué à des productions pédagogiques, expérience de l'Afrique souhaitée.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVE 1814 - ABIDJAN - Gestionnaire des projets PARMEN 2 et ÉCOLE 2000.

Mission : gestion administrative des projets (parc automobile, équipement bureautique, fournitures, logistique,...), gestion financière et comptable des projets, préparation et suivi des passations de marchés.

Profil : AASU ou APASU, gestionnaire comptable, expérience de la gestion de projet ou d'un service français à l'étranger, maîtrise de l'outil informatique.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

CIVE 2031 - ABIDJAN - Conseiller technique en gestion des ressources humaines, PARMEN 2.

Mission : en concertation avec le responsable de la composante, assurer le suivi des opérations liées à la gestion des postes et du personnel (élaboration et actualisation du fichier des postes, mouvement du personnel, ...).

Profil : AASU ou APASU, expérience au sein d'un rectorat de la préparation de la rentrée scolaire, sous l'angle de la gestion des postes et de l'affectation des personnels, maîtrise de l'outil

informatique.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVE 3529 - ABIDJAN - Informaticien, maintenance et gestion, PARMEN.

Mission : mettre en place une structure et des méthodes pour la maintenance du parc de micro-ordinateurs répartis sur l'ensemble du territoire, définir le stock des éléments indispensables pour assurer cette maintenance, former une équipe de techniciens.

Profil : ingénieur informaticien, expérience de la gestion d'un parc informatique et de la maintenance, pratique d'un logiciel de gestion d'un parc informatique, de la maintenance de réseaux locaux (ETHERNET), connaissance des systèmes d'exploitation UNI, WINDOWS 95/98 et NT dans un environnement réseau.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

CIVE 3543 - ABIDJAN - Conseiller technique en développement d'applications informatiques, PARMEN.

Mission : participer à la conception et à la mise en œuvre de procédures dans le domaine de la gestion des ressources humaines, des postes et des structures pédagogiques, conduire la réalisation des applications informatiques qui en découlent.

Profil : ingénieur informaticien, expérience de la formation, pratique de langages de programmation orientés "objet dans un environnement client - serveur et/ou réseau local", pratique des systèmes d'exploitation UNIX et WINDOWS NT, pratique du SGDB ORACLE souhaitable.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

CIVET 0172 - ABIDJAN - Conseiller en formation, projet d'appui à la formation professionnelle (AFPRO).

Mission : conseil en formation continue (prospector des entreprises, élaborer, suivre et contrôler des plans de formation), participer à la maintenance des équipements et au fonctionnement des ateliers et laboratoires.

Profil : certifié de génie mécanique, expérience de la soudure souhaitée, avoir participé à des actions de formation.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0049 - ABIDJAN - Statisticien économiste, chef de file, projet d'appui à l'enseignement supérieur (PROSUP).

Mission : participer à la conception d'enseignements en formation initiale et continue dans le domaine de la statistique et de l'économie, assurer des enseignements au niveau supérieur et la formation d'homologues ivoiriens, participer à des projets d'études.

Profil : maître de conférences ou ingénieur en statistiques-économie, expérience de la formation au niveau supérieur, capacités en ingénierie de formation et expérience de la formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0053 - YAMOOUSSOUKRO - Formateur en génie électrique, PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en génie électrique/électronique en formation initiale et continue au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/développement.

Profil : agrégé en génie électrique, expérience de la formation au niveau supérieur et connaissance des processus industriels, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0054 - YAMOOUSSOUKRO - Enseignant en mathématiques. PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en mathématiques dans les classes préparatoires et les classes de techniciens supérieurs et d'ingénieurs, promouvoir des partenariats inter-universitaires, assurer la formation d'homologues nationaux.

Profil : maître de conférences ou agrégé en mathématiques, expérience de l'enseignement en classes préparatoires scientifiques.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0080 - ABIDJAN - Formateur en gestion.

Mission : assurer des enseignements en gestion en formation initiale et continue au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : maître de conférences en gestion des entreprises, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0089 - YAMOOUSSOUKRO - Formateur en automatismes, PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en automatisation en formation initiale et continue au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé en automatismes, expérience de la formation au niveau supérieur, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0102 - YAMOOUSSOUKRO - Enseignant-chercheur en informatique, PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en informatique au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : maître de conférences ou agrégé ou ingénieur en informatique, expérience de la formation au niveau supérieur, maîtrise des systèmes informatiques, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0160 - YAMOOUSSOUKRO - Formateur en électrotechnique.

Mission : assurer des enseignements en électrotechnique en formation initiale et continue au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé, expérience de la formation au niveau supérieur et bonne connaissance des processus industriels, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0237 - YAMOOUSSOUKRO - Enseignant-chercheur en informatique, PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en informatique au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de nouvelles filières de formation et à des projets de recherche/déve-

loppement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : maître de conférences ou agrégé ou ingénieur en informatique, expérience de la formation au niveau supérieur, maîtrise des systèmes informatiques, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0245 - YAMOOUSSOUKRO - Formateur en télécommunication, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), PROSUP.

Mission : assurer des enseignements au niveau technicien et ingénieur, participer à la conception de modules de formation initiale et continue dans le domaine des NTIC et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : ingénieur en télécommunication, spécialiste des NTIC, ayant une expérience de la formation au niveau supérieur et une bonne connaissance de la conception et de l'exploitation des réseaux, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0289 - ABIDJAN - Enseignant en sciences physiques, PROSUP.

Mission : participer à la mise en place d'une nouvelle classe préparatoire scientifique, assurer les enseignements de physique et de chimie, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé de sciences physiques, expérience en classes préparatoires scientifiques.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0350 - YAMOOUSSOUKRO - Formateur en construction mécanique, PROSUP.

Mission : assurer des enseignements en construction mécanique et maintenance au niveau supérieur, participer à la conception d'enseignements en formation initiale et continue et à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé, expérience de la formation au niveau supérieur et bonne connaissance de l'industrie, capacités en ingénierie de la formation et expérience en formation continue souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVFPS 0429 - YAMOOUSSOUKRO -

Formateur en agronomie, PROSUP.

Mission : assurer les enseignements en agronomie générale en formation initiale et continue au niveau technicien et ingénieur, assurer la formation d'homologues nationaux, initier et participer à des projets de recherche/développement.

Profil : ingénieur agronome ou enseignant en agronomie, ayant une bonne expérience de la formation au niveau supérieur, connaissance de l'agronomie tropicale.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVSR 0009 - ABIDJAN - Conseiller en organisation et en gestion, PROSUP.

Mission : participer à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, définir et mettre en place un plan de gestion et proposer une organisation adaptée, élaborer un plan de formation du personnel de gestion et le réaliser.

Profil : APASU, expérience de la gestion des établissements publics et réelle expertise en matière d'informatique de gestion, expérience en matière de contractualisation des universités indispensable.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

CIVSR 0101 - ABIDJAN - Formateur en électrotechnique, PROSUP.

Mission : participer à la conception d'enseignements en formation initiale et continue dans le domaine de l'électronique, assurer la formation d'homologues nationaux, initier et participer à des projets de recherche/développement, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé en électrotechnique ou maître de conférences, ayant une expérience de la formation au niveau supérieur et une bonne connaissance des problèmes industriels.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVSR 0204 - BOUAKE - Conseiller en organisation et en gestion, PROSUP.

Mission : participer à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement, définir et mettre en place un plan de gestion et proposer une organisation adaptée, élaborer un plan de formation du personnel de gestion et le réaliser.

Profil : APASU, expérience de la gestion des établissements publics et réelle expertise en matière d'informatique de gestion, expérience en

matière de contractualisation des universités indispensable.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

CIVSR 0244 - ABIDJAN - Enseignant en mathématiques, PROSUP.

Mission : participer à la mise en place d'une nouvelle classe préparatoire scientifique, assurer les enseignements de mathématiques, promouvoir des partenariats inter-universitaires.

Profil : agrégé de mathématiques, expérience en classes préparatoires scientifiques.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Djibouti

DJIE 0198 - DJIBOUTI - Professeur formateur de lettres.

Mission : conseiller pédagogique, formateur d'instituteurs en formation initiale et en formation continue.

Profil : professeur des écoles, CAFIMF, ou professeur d'IUFM ou en MAFPEN, titulaire d'une maîtrise FLE.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

DJIE 0343 - DJIBOUTI - Enseignant en informatique de gestion.

Mission : enseigner en BTS informatique de gestion, option administrateur de réseau.

Profil : certifié en économie-gestion, spécialisé en informatique de gestion, expérience en maintenance et gestion de réseau, compétence en ingénierie de la formation continue.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

DJIE 0660 - DJIBOUTI - Enseignant en génie mécanique.

Mission : mettre en place la filière technologie industrielle en série S, enseigner la mécanique en 1ère STI génie électrotechnique, participer à la promotion de la formation continue des adultes.

Profil : certifié en génie mécanique, expérience de l'enseignement en technologie industrielle et en formation continue.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

DJIE 0702 - DJIBOUTI - Professeur formateur de lettres.

Mission : conseiller pédagogique, formateur d'instituteurs en formation initiale et en formation continue.

Profil : professeur des écoles, CAFIMF, ou pro-

fesseur d'IUFM ou en MAFPEN, titulaire d'une maîtrise FLE.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

DJIET 0344 - DJIBOUTI - Conseiller pédagogique en mécanique automobile.

Mission : enseigner au niveau BEP, encadrement pédagogique de professeurs nationaux, conseiller pédagogique à Djibouti pour le secteur de l'automobile.

Profil : PLP ou certifié en mécanique automobile, expérience de conseiller pédagogique et de la formation continue.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

DJIET 9001 - DJIBOUTI - Conseiller pédagogique en génie civil.

Mission : enseigner en BEP et en formation continue, formation de formateurs, conseil pédagogique pour le secteur génie civil et bois-matériaux associés.

Profil : certifié ou agrégé en génie civil, expérience de la formation de formateurs et de la mise en œuvre de projets.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Gabon

GABE 0059 - LIBREVILLE - Enseignant-formateur en sciences physiques.

Mission : enseigner les sciences physiques, chargé de la formation.

Profil : certifié ou agrégé de sciences physiques, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

GABE 0125 - LIBREVILLE - Enseignant-formateur en mathématiques.

Mission : enseigner les mathématiques, chargé de la formation.

Profil : certifié ou agrégé de mathématiques, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

GABE 0144 - LIBREVILLE - Enseignant-formateur en mathématiques.

Mission : enseigner les mathématiques, chargé de la formation.

Profil : certifié ou agrégé de mathématiques, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

GABE 0158 - LIBREVILLE - Conseiller technique coordination.

Mission : conseiller jeunesse et sports chargé de

l'animation sportive de proximité et de l'appui aux associations de jeunes.

Profil : certifié ou agrégé en éducation physique et sportive, expérience dans l'animation sportive de proximité et l'appui aux associations de jeunes.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

GABE 0195 - LIBREVILLE - Enseignant en sciences physiques, classes préparatoires.

Mission : professeur de sciences physiques en classes préparatoires.

Profil : agrégé de sciences physiques, ayant l'expérience des classes préparatoires.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

GABE 0270 - PORT-GENTIL - Enseignant-formateur en lettres modernes.

Mission : enseigner les lettres modernes, chargé de la formation.

Profil : certifié ou agrégé de lettres modernes, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

GABE 0460 - FRANCEVILLE - Enseignant-formateur en lettres modernes.

Mission : enseigner les lettres modernes, chargé de la formation.

Profil : certifié ou agrégé de lettres modernes, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

GABEE 0008 - PORT-GENTIL - Instituteur ou professeur des écoles.

Mission : enseigner dans le primaire dans un établissement à programme français.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 2. Scolarisation : ECL.

GABEE 0098 - LIBREVILLE - Instituteur ou professeur des écoles.

Mission : enseigner dans le primaire dans un établissement à programme français.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 2. Scolarisation : ECL.

GABEE 0100 - LIBREVILLE - Instituteur ou professeur des écoles.

Mission : enseigner dans le primaire dans un établissement à programme français.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 5 ans d'expérience minimum.

Cotation envisagée : 2. Scolarisation : ECL.

GABET 0017 - LIBREVILLE - Conseiller en formation.

Mission : formation continue en entreprise, d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi et formation de formateurs, joue un rôle de conseil et de formation auprès de ses homologues gabonais.

Profil : certifié ou agrégé en économie-gestion, expérience de la formation initiale en BTS ou DUT, de la formation continue en GRETA, expérience du travail en entreprise souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

GABET 0046 - LIBREVILLE - Conseiller en formation.

Mission : chargé de la mise en œuvre du volet insertion professionnelle, assurer le recensement des besoins en qualification, l'organisation des formations professionnelle d'insertion et le traitement des dossiers.

Profil : certifié en génie mécanique, expérience de la formation continue en GRETA et des relations écoles-entreprises, connaissance de l'outil informatique et des principaux réseaux d'insertion socioprofessionnel.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

GABFPS 0087 - MASUKU - Enseignant de mathématiques.

Mission : enseignant de mathématiques, animation d'une équipe pédagogique.

Profil : agrégé de mathématiques, 5 ans d'expérience minimum en IUT.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

GABFPS 0123 - LIBREVILLE - Enseignant en gestion des entreprises.

Mission : enseignant en gestion des entreprises. Profil : certifié de gestion, spécialiste de la gestion des PME-PMI.

Cotation envisagée : 2. Scolarisation : ECL.

Guinée Conakry

GUIFPS 0051 - KINDIA - Conseiller pédagogique, Projet d'appui au système éducatif.

Mission : appui et formation aux conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs du 1er degré, du collège, appui au service régional de formation en relation avec d'autres bailleurs de fonds, implication dans le projet de développement de lecture publique.

Profil : professeur des écoles ou instituteur,

CAFIMF, bonne expérience de la formation d'instituteurs et une personnalité très forte pour s'imposer dans un contexte difficile. Expérience de l'Afrique souhaitée.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Madagascar

MADE 0322 - TAMATAVE - Conseiller pédagogique de français.

Mission : animation des projets des collègues, mise en œuvre des activités autour du livre, intervention en appui aux formateurs du et en français aux niveaux secondaire et primaire, déplacements nombreux en province.

Profil : certifié de lettres, titulaire d'une maîtrise de FLE, expérience en FLE et FLS et en animation vie scolaire, expérience d'encadrement d'adultes souhaitée ou de conseiller en formation continue.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

MADE 2004 - MAJUNGA - Conseiller formateur administratif.

Mission : mise en œuvre de l'appui juridique au niveau du ministère (création du recueil des lois et règlements), participation à la conception de textes (déconcentration et décentralisation), gestion par poste budgétaire.

Profil : AASU ou APASU, au moins 5 ans d'expérience, goût pour les sciences juridiques, expérience en coopération souhaitée.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : EC.

MADSR 0202 - TANANARIVE - Chef du projet d'appui à l'enseignement supérieur (PRESUP).

Mission : coordonner toutes les formes de coopération (Fonds d'aide et de coopération (FAC), accords inter-universitaires, Campus, bourses) en relation avec les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne, etc.), interlocuteur privilégié avec le système de l'enseignement supérieur, déplacements en province.

Profil : maître de conférences ou professeur des universités, connaissance approfondie en tant que responsable d'une structure universitaire du système de l'enseignement supérieur français, stages portant sur la conduite, la gestion et l'évaluation d'un projet FAC appréciés.

Cotation envisagée : 7. Scolarisation : ECL.

Mauritanie

MAUE 0019 - NOUAKCHOTT - Conseiller du directeur de l'École normale d'instituteurs, projet de Consolidation de la rénovation du système éducatif mauritanien (CRESEM).

Mission : appui à la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement fondamental, mise en œuvre des actions de coopération spécifiques à ce secteur dans le cadre du projet CRESEM, conseil du directeur de l'ENI.

Profil : professeur des écoles, CAFIMF ou professeur d'IUFM, expérience pratique du secteur de la formation et du suivi d'instituteurs, connaissance des mécanismes de coopération.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

MAUE 0020 - NOUAKCHOTT - Conseiller technique du directeur de l'ENI, suivi des programmes, projet CRESEM.

Mission : harmonisation des programmes des deux ENI, "ambassadeur" du projet CRESEM mais aussi des projets relatifs à l'Alliance française, au centre culturel français, aux centres de ressources, assumer des fonctions de communications avancées.

Profil : professeur des écoles, pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication, animation de clubs divers ou associations, compétences en gestion.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

MAUE 0121 - ATAR - Conseiller pédagogique de français, projet CRESEM.

Mission : responsable local du projet et gestionnaire-animateur de l'Alliance franco-mauritanienne d'Atar.

Profil : certifié de lettres, titulaire d'une maîtrise FLE, animation de clubs et/ou d'associations.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : néant.

MAUE 0451 - NOUAKCHOTT - Spécialiste en évaluation, projet CRESEM.

Mission : coordonner les actions d'évaluation des diverses composantes du projet, des unités de formation et de la cellule nationale d'évaluation basée à l'Institut pédagogique national.

Profil : certifié ou agrégé, titulaire d'une maîtrise en science de l'éducation, expérience en MAFFPEN et/ou en IUFM, maîtrise des outils de gestion informatisés, notion d'arabe

souhaitable.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

MAUE 9007 - AYOUN EL ATRous - Conseiller technique de l'École normale des instituteurs, projet CRESEM.

Mission : responsable local du projet et de l'animation en francophonie.

Profil : certifié de lettres, maîtrise de FLE, notion d'arabe souhaitable.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : néant.

MAUFP 9005 - NOUAKCHOTT - Conseiller technique pour l'apprentissage.

Mission : mettre en place une politique nationale pour l'apprentissage, gérer les relations avec le secteur artisanal et les ONG, monter des actions de formation et de gestion.

Profil : spécialiste de l'apprentissage, expérience de gestion de formations par apprentissage dans le secteur artisanal, expérience en centres de métiers, centres d'apprentissage, notion d'arabe souhaitable.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

MAUFP 9011 - NOUAKCHOTT - Conseiller technique, financement de la formation technique et professionnelle.

Mission : appui à la mise en place du système de financement de la formation technique et professionnelle, établissement des procédures et tableaux de bord, formation des agents concernés, mise en place de dispositifs de contrôle d'exécution budgétaire.

Profil : spécialiste des systèmes de financement de la formation continue, expérience en gestion administrative et comptable de formations professionnelles, une expérience en gestion de fonds patronaux pour la formation continue serait un plus.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

MAUSR 0051 - NOUAKCHOTT - Conseiller pédagogique de français/droit des affaires.

Mission : enseignement et formation en FLE : pour les étudiants, pour la formation de formateurs (initiale et continue), pour l'appui et l'encadrement pédagogique.

Profil : agrégé de lettres, diplômé en FLE et connaissance du français/droit des affaires.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

MAUSR 0080 - NOUAKCHOTT - Chef du

projet enseignement supérieur, PARSUP.

Mission : responsabilité de la mise en œuvre du projet, conseil en administration et gestion universitaire, partenariat industriel, suivi des appuis de la coopération française dans le domaine du supérieur.

Profil : spécialiste en restructuration de l'enseignement supérieur, expérience dans la mise en place de formations professionnelles dans l'enseignement supérieur, dans la gestion de projets en coopération, dans le partenariat avec l'entreprise.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

MAUSR 0090 - NOUAKCHOTT -

Conseiller pédagogique et formateur, PARSUP. Mission : installation et animation d'un laboratoire physico-chimique, analyses physico-chimiques sur les aliments, encadrement et formation des étudiants.

Profil : maître de conférences, industrie agro-alimentaire, expérience de laboratoire et dans les relations avec les entreprises.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Namibie

NAMSR 0001 - WINDHOECK - Conseiller pédagogique de français.

Mission : encadrement du département de français à l'université de Namibie, formation des futurs responsables namibiens de cette filière.

Profil : maître de conférences, spécialiste d'enseignement du FLE, spécialisation dans la pédagogie et la méthodologie s'appuyant sur les nouvelles technologies dans l'enseignement du français, maîtrise de l'anglais indispensable.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Niger

NGRE 9001 - ZINDER - Conseiller en développement éducatif et social.

Mission : affecté auprès de la direction régionale de l'éducation de Zinder, ce conseiller devra apporter un appui à la structuration des projets éducatifs locaux et à l'ouverture de l'école sur le milieu.

Profil : professeur des écoles ayant une expérience de direction de SEGPA en milieu rural ou agent de développement local (agent relevant de la fonction publique territoriale), ayant

une bonne pratique de l'action socio-éducative en milieu rural.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : néant.

NGRE 9002 - ZINDER - Conseiller technique du directeur régional de l'éducation.

Mission : affecté auprès de la direction régionale de l'éducation de Zinder, ce conseiller devra appuyer la structuration administrative de la direction régionale et des inspections dans les domaines de la planification, de la gestion, des projets de service et de formation.

Profil : AASU ou APASU, gestionnaire comptable, expérience de la conduite de projet de service.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : néant.

NGRE 9003 - ZINDER - Conseiller pédagogique, chef de file.

Mission : affecté auprès de la direction régionale de l'éducation de Zinder, ce conseiller sera chargé de la coordination d'une équipe d'assistants techniques et de l'appui au développement des démarches scientifiques dans tous les cycles d'enseignement.

Profil : professeur d'IUFM ou agrégé de mathématiques, expérience en formation d'enseignants dans un IUFM et de conduite d'équipes pédagogiques.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : néant.

NGRE 9005 - ZINDER - Conseiller pédagogique de lettres.

Mission : affecté auprès de la direction régionale de l'éducation de Zinder, ce conseiller devra impulser, selon une démarche recherche-action-formation, l'harmonisation des programmes, la formation de formateurs, l'animation de centres de ressources et de lecture et l'élaboration d'outils d'évaluation des acquis des élèves.

Profil : agrégé de lettres, pratique du conseil pédagogique et de la formation, si possible, dans un contexte de projet de coopération éducative.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : néant.

NGRE 9009 - NIAMEY - Conseiller technique, responsable de composante.

Mission : impulser les actions d'enseignement et de formation prévues dans le projet, rechercher les articulations entre les différents niveaux d'enseignements et l'administration déconcentrée, coordonner l'action de l'équipe d'assis-

tants techniques.

Profil : IEN ou professeur d'IUFM, expérience dans le domaine de l'administration et de la gestion du secteur éducatif, pratique de la conduite de projet, expérience de la coopération éducative souhaitable.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : ECL.

NGRE 9010 - NIAMEY - Conseiller pédagogique de lettres.

Mission : impulser une rénovation des programmes de lettres, définir et organiser la formation des personnels, définir un cadre d'évaluation des acquis des élèves.

Profil : agrégé de lettres, titulaire d'un diplôme de FLE (au minimum licence), pratique du conseil pédagogique et de la formation, expérience des questions d'évaluation.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

NGRE 9011 - NIAMEY - Conseiller pédagogique premier degré.

Mission : impulser l'harmonisation de supports didactiques, la formation de formateurs et de conseillers pédagogiques, l'élaboration d'outils d'évaluation et le développement de la lecture.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF, pratique du conseil pédagogique et de la formation, si possible dans un contexte de projet de coopération éducative, méthodologie du FLE.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

NGRET 9092 - NIAMEY - Conseiller en formation professionnelle.

Mission : mettre en place l'organisation administrative, technique et pédagogique d'une filière cuirs et peaux, former des personnels en cordonnerie-maroquinerie.

Profil : PLP cuirs et peaux, compétences techniques au niveau technicien supérieur, compétences en formation de formateurs, en organisation et gestion financière, maîtrise de l'outil informatique.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

Petites Antilles (Sainte Lucie)

LUCE 4025 - CASTRIES - Coordinateur inter-Etats.

Mission : assurer la coordination entre les 5 États constituant les Petites Antilles, et la mise en place des programmes en s'appuyant sur

chaque Alliance française de la zone, participer à l'identification et la conception d'un nouveau projet éducatif et culturel.

Profil : certifié ou agrégé de lettres, pratique du FLE, maîtrise de l'anglais indispensable, connaissance du fonctionnement des Alliances françaises.

Cotation envisagée : 6. Scolarisation : néant.

Sénégal

SENE 1067 - ZIGUINCHOR - Conseiller pédagogique.

Mission : chargé du suivi des actions entreprises dans le projet "partenariat pour l'efficacité de l'école sénégalaise", pour les régions de Ziguinchor et Kolda : projet d'école, formation continue des maîtres et directeurs d'école, réflexion sur les curricula...

Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF, expérience de conseiller pédagogique en France et à l'étranger.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : E.

SENEE 0015 - DAKAR - Professeur de sciences économiques et sociales.

Mission : enseignement en classe de 1^{ère} et terminale ES, animation pédagogique dans l'établissement.

Profil : certifié en sciences économiques et sociales, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEE 0025 - DAKAR - Professeur de philosophie.

Mission : enseignement en classe de terminale, animation dans l'établissement.

Profil : certifié de philosophie, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEE 0080 - DAKAR - Professeur de mathématiques.

Mission : enseignement en classe scientifique, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, animation pédagogique dans l'établissement.

Profil : certifié de mathématiques, 10 ans d'expérience au minimum, bonne connaissance des logiciels pédagogiques.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEEE 0030 - DAKAR - Instituteur.

Mission : enseignement en classe de primaire,

utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEEE 0033 - DAKAR - Instructeur.

Mission : enseignement en classe de primaire, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEEE 0043 - DAKAR - Instructeur.

Mission : enseignement en classe de primaire, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEE 0044 - DAKAR - Directeur d'école.

Mission : direction d'une école de 550 élèves et de 20 maîtres, élèves et maîtres étant environ pour moitié français, pour moitié sénégalais.

Profil : directeur d'école, expérience d'encadrement et d'animation pédagogique.

Cotation envisagée : 5. Scolarisation : ECL.

SENEEE 0052 - DAKAR - Instructeur.

Mission : enseignement en classe de primaire, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, 10 ans d'expérience au minimum.

Cotation envisagée : 3. Scolarisation : ECL.

SENEFP 0006 - DAKAR - Conseiller en formation.

Mission : chargé d'enseignement en BTS en

biologie alimentaire et génie industriel alimentaire.

Profil : certifié de biochimie, expérience similaire en BTS et dans les relations écoles/entreprises.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

SENSR 0224 - DAKAR - Formateur en mathématiques.

Mission : former des professeurs du secondaire à l'École normale supérieure, en liaison avec le projet d'appui à l'éducation.

Profil : agrégé de mathématiques, expérience de formateur dans l'enseignement supérieur et/ou IUFM.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : ECL.

Tchad

TCHE 0101 - MOUNDOU - Conseiller en formation, enseignement de base.

Mission : encadrer les instituteurs en équipe étroite avec les conseillers pédagogiques tchadiens, formation initiale et continue, réflexion sur la rénovation et la mise en œuvre des programmes de l'enseignement de base.

Profil : instituteur ou professeur des écoles, CAFIMF, expérience en formation initiale et continue.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : E.

TCHE 0122 - MOUNDOU - Conseiller en formation, français enseignement secondaire.

Mission : encadrer les professeurs de français des établissements secondaires de Mondou et de la région, aider à la mise en œuvre des programmes de français, à leur diffusion et application, formation de formateurs.

Profil : certifié de lettres, maîtrise de FLE, expérience en formation initiale et continue.

Cotation envisagée : 4. Scolarisation : E.

FICHE DE VOEUX PAR POSTES (postes d'assistants techniques)

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
Direction des ressources humaines
Sous-direction des coopérants et assistants techniques
DRH/PLEI
57 Bd des Invalides
75700 PARIS

Cette fiche doit impérativement être retournée à l'adresse ci-contre
au plus tard 30 jours à compter de la date de publication des postes au BOEN.

CANDIDAT :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

--	--	--	--	--	--

N° enregistrement de dossier :

Affectation actuelle :

Corps/Grade : Discipline :

VOEUX D'AFFECTATION PAR POSTES *

N° POSTE	INTITULE	PAYS	VILLE
1			
2			
3			
4			
5			

* Indiquer 5 postes au choix par ordre de préférence

Fait à le

SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT

Ministère d'origine : Position administrative :

Depuis le : ! ____ ! ____ ! ____ !

Corps et grade : Discipline :

Date de titularisation : ! ____ ! ____ ! ____ !
(dans le corps actuel)

Echelon : Depuis le : ! ____ ! ____ ! ____ ! Indice majoré :

Note administrative : Note pédagogique : Obtenue le : ! ____ ! ____ ! ____ !

Si vous êtes instituteur Département :

Si vous êtes PEGC Académie :

Si vous êtes de l'enseignement supérieur Université :

Date de première titularisation et corps (le cas échéant) : ! ____ ! ____ ! ____ !

TITRES, DIPLÔMES (préciser les disciplines ou les spécialités)

..... Année d'obtention : ! ____ !

ECOLES D'INGENIEURS, GRANDES ECOLES ET SPECIALITES

..... Durée en années :
Année de sortie : ! ____ !

..... Durée en années :
Année de sortie : ! ____ !

STAGES

..... Durée en semaines :
Année du stage : ! ____ !

..... Durée en semaines :
Année du stage : ! ____ !

..... Durée en semaines :
Année du stage : ! ____ !

..... Durée en semaines :
Année du stage : ! ____ !

LANGUES ETRANGERES

1) 3)

2) 4)

Du ! _ ! _ ! _ !	au ! _ ! _ ! _ !	Pays :
Etablissement ou service :		Contrat :
Fonction : Discipline : Classes :		

Du ! _ ! _ ! _ !	au ! _ ! _ ! _ !	Pays :
Etablissement ou service :		Contrat :
Fonction : Discipline : Classes :		

Du ! _ ! _ ! _ !	au ! _ ! _ ! _ !	Pays :
Etablissement ou service :		Contrat :
Fonction : Discipline : Classes :		

Nombre d'années d'exercice :

- Hors de France : ! _ ! dont : ! _ ! depuis le dernier séjour de 3 ans en France

- En France : : ! _ !

Interruption de service de longue durée (titulaire), dates et motifs :

.....

Etes-vous candidat également à un poste relevant de :

- Ministère des Affaires étrangères (poste culturel et de coopération) : OUI NON

- Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger : OUI NON

- Ministère de l'Outre-mer : OUI NON

- Autres : OUI NON

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire.

A le

Signature :

AVIS DES AUTORITES HIERARCHIQUES
(les signataires indiqueront leur nom et leur qualité)

Avis du supérieur hiérarchique direct	Avis des autorités supérieures
<p>Après vérification, j'atteste l'exactitude des renseignements fournis par le candidat</p> <p>A le</p>	<p>Après vérification, j'atteste l'exactitude des renseignements fournis par le candidat</p> <p>A le</p>

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

PROGRAMME DES ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES *
PRÉVUES SUR " LA CINQUIÈME " du 1^{er} au 5 février 1999

LUNDI 1^{ER} FÉVRIER

10 H 10 - 10 H 25 - GALILÉE

(cycle 3 - collège)

HISTOIRE

Cette série propose :

PARIS AU TEMPS

DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Les Halles, un nouveau quartier

Au cours des années 1960,

l'agglomération parisienne

reprend son essor. Toute une

nouvelle génération de bâtiments,

de monuments, d'aménagements

est conçue et commence à sortir

du sol. Des quartiers entiers

perdent leur aspect du XIX^e siècle

pour entrer dans l'ère des gratte-

ciel. Une très vaste opération

d'urbanisme commence alors aux

Halles, avec le transfert du marché

de gros, le démantèlement des

pavillons Baltard, la construction

d'une nouvelle station du RER,

le centre Beaubourg... C'est la

création d'un nouveau quartier

avec de nouvelles fonctions.

MARDI 2 FÉVRIER

10 H 10 - 10 H 25 - GALILÉE

(collège)

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Cette série propose :

LE BIGDIL

Des gens, des jeux et la télé

Les jeux à la télévision reposent

sur un principe simple : la partici-

pation active du public et des

candidats qui deviennent alors les

acteurs principaux d'une émission

de télévision. Propulsés pour un

temps très court, dans le rôle de

vedette de la télévision, on peut

se demander quelles sont les

motivations réelles des candidats.

Le Bigdil, jeu animé par Vincent

Lagaf¹, diffusé chaque jour

sur TF1, met en évidence,

plus qu'aucun autre jeu, la forte

participation du public et des

candidats.

JEUDI 4 FÉVRIER

10 H 10 - 10 H 25 - GALILÉE

(cycle 3)

AU FIL DE L'EAU

Cette série propose :

UNE ANCIENNE GRAVIÈRE

RÉHABILITÉE

Un lac, entre ville et nature

Un lac artificiel, aménagé dans

une ancienne gravière du bord

de la Maine, est devenu la base

de loisirs des habitants d'Angers.

Malgré la forte fréquentation du

site, faune et flore sont extrême-

ment riches. La diversité des

habitats, la réglementation stricte

des activités et la surveillance

constante du milieu naturel par

le service environnement de la

ville d'Angers sont les raisons de

ce succès.

VENDREDI 5 FÉVRIER

10 H 10 - 10 H 25 - GALILÉE

(collège)

HISTOIRES GÉOLOGIQUES

Cette série propose :

TRACES DE VOLCANS

Un océan perché

Des indices le prouvent ! Il y a

bien longtemps, un océan existait

à l'emplacement des Alpes.

Quand les Alpes se sont formées,

par collision de la plaque africaine

et de la plaque européenne, le fond

de l'ancien océan s'est trouvé

moitié enfoui, moitié projeté vers

les sommets.

Le sable noir

Si le sable d'une plage de sable fin

près du Cap d'Agde est noir, c'est

qu'il révèle les flancs d'un ancien

volcan.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. : Des informations complémentaires se trouvent sur le 36 15 CNDP.

Les guides pédagogiques des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
site Savoirs Collège, rubrique Galilée.